



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPELS À PROJETS FRANCE 2030 TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES



Au 15 juin 2022



AMI «French Tech Accélération»

Lien : <https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/fonds-french-tech-acceleration-appel-a-manifestation-dinteret>

Description :

Le présent appel à manifestation d'intérêt (« AMI ») vise à identifier les accélérateurs privés français dans lesquels le Fonds French Tech Accélération pourrait investir.

Pour favoriser l'essor de ces accélérateurs de startups, le « Fonds French Tech Accélération », doté de 200 millions d'euros, a été créé dans le cadre de l'action « French Tech » du Programme d'Investissements d'Avenir. Cette action est opérée pour l'Etat par la Caisse des Dépôts et Consignations, et gérée par Bpifrance Investissement.

Le Fonds French Tech Accélération investira de deux façons :

- dans des accélérateurs, constitués en sociétés privées (« Sociétés d'accélération » ou « Sociétés ») ;
- dans des fonds d'investissement intégrant dans leur stratégie une offre d'« accélération » de startups importante, par exemple en ayant constitué des partenariats avec des Sociétés d'accélération (« Fonds avec accélération »).

Dans tous les cas, le Fonds French Tech Accélération :

- interviendra en tant qu'investisseur minoritaire et avisé (en conséquence sur la base d'une approche sélective à la suite d'un processus d'instruction approfondie) ;
- n'a pas vocation à investir directement dans les startups accélérées.

Bénéficiaires de l'aide :

Accélérateur de startups

Calendrier de mise en œuvre :

Clôture : jusqu'à épuisement des fonds



AAP « France très haut débit - Cohésion numérique des territoires »

Lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-cohesion-numerique-des-territoires-2022>

Description :

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la Convention du 10 décembre 2021 entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations relative à la gestion des fonds du plan « France Très haut débit.

Il s'inscrit également dans le plan France Très Haut Débit (PFTHD) qui a comme objectif d'améliorer la couverture numérique des territoires en plusieurs étapes :

- Garantir à tous un accès au bon haut débit (>8 Mbit/s) ou au très haut débit,
- D'ici fin 2022, doter tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe en donnant accès à tous au très haut débit (>30 Mbit/s),
- Généraliser la fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2025.

Bénéficiaires de l'aide :

Les opérateurs de communications électroniques.

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 14 avril 2022

Date de clôture : 30 septembre 2022



AAP « Création d'Infrastructures de génie civil nécessaires aux Raccordements finals »

Lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-creation-d-infrastructures-de-genie-civil>

Description :

L'objectif de cet appel à projets est d'accompagner les collectivités locales (et regroupements) dans le traitement des raccordements complexes à la fibre optique dans les zones RIP (réseaux d'initiative publique). Concrètement, les projets attendus visent à réaliser les travaux en génie civil en domaine public, entre le Point de branchement optique (PBO) et la parcelle privée. Les travaux sont financés à 50-50 Etat et collectivités locales.

Bénéficiaires de l'aide :

Collectivités territoriales et leurs groupements.

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 19 avril 2022

Date de clôture : 17 avril 2023